



**CENTRE REGIONAL AFRICAIN  
D'ADMINISTRATION DU TRAVAIL**

---

« ECOLE DOCTORALE TRAVAIL et HOMME AU TRAVAIL »

**Modalités d'admission, d'inscription et de  
réinscription en cycle doctoral au CRADAT**

JUIN 2020

## INDICATIONS GENERALES

L'ensemble des dispositifs de la formation au doctorat s'appuie sur une Ecole doctorale, dénommée « **Ecole doctorale Travail et Homme au travail** », à laquelle sont rattachées des unités de formation doctorale (UFD). Les UFD suivantes composent le passage du cycle de doctorat au CRADAT :

- **UFD Politique de l'emploi et Administration du travail et du personnel** qui propose des offres de formation doctorale ci-après :
  - Théories, politiques, administration et économie du travail et de la Sécurité sociale, statistiques du travail ;
  - Droits fondamentaux au travail, Droit du travail et de la Sécurité sociale, Droit de la fonction publique;
- **UFD Anthropologie et psychosociologie du travail et Gestion des Ressources Humaines** qui propose des offres de formation doctorale ci-après :
  - Anthropologie, Sociologie et psychologie du travail ;
  - Gestion des ressources humaines, Informatique appliquée à la Gestion des Ressources Humaines.

Tous les dossiers de demande d'admission en thèse sont examinés par le Comité de gestion de l'École doctorale et sont soumis à l'avis du Directeur de l'Ecole Doctorale. Les demandes d'admission transmises avec avis favorable sont signées par le Directeur général du CRADAT.

## ETAPES SUCCESSIVES

L'inscription en doctorat de tout doctorant du CRADAT comporte deux étapes :

1. l'admission au sein de l'Ecole doctorale
2. inscription administrative au CRADAT (paiement des droits d'inscription).

### Étape 1. L'admission à l'école doctorale

Avant de commencer votre demande d'admission, rassurez-vous que votre sujet est original et n'a pas fait l'objet de recherche dans le passé. Le sujet doit cadrer avec les axes de recherche prioritaires définis par le CRADAT.

Trouver un directeur de recherche habilité à diriger des recherches au CRADAT. Suivant le champ couvert par le sujet, l'admission est possible avec deux codirecteurs au maximum, sauf cas de dérogation spéciale. La liste des enseignants-chercheurs et chercheurs habilités à diriger une thèse au CRADAT est disponible au secrétariat de l'ED. Mais, cette liste est purement indicative ; il vous est possible de proposer tout autre enseignant chercheur répondant aux critères posés par le CRADAT.

Le candidat a également la possibilité de s'inscrire à la fois au CRADAT et dans une autre institution d'enseignement supérieur habilitée à délivrer le diplôme de doctorat et comportant des formations doctorales ou des écoles doctorales, dans le cadre d'une convention de cotutelle. Dans le cas d'une codirection ou de cotutelle un des directeurs au moins est du CRADAT.

Créez votre compte sur la plateforme en ligne <https://www.cradat.cm/index> (sinon réalisé lors du dépôt de candidature). Renseignez les différentes rubriques depuis votre espace personnel et finalisez la procédure pour pouvoir télécharger, notamment, les documents pédagogiques à remettre à l'école doctorale.

Faites signer les documents de demande d'admission au cycle doctoral par les personnes habilitées puis déposez au Secrétariat du Directeur Général du CRADAT les pièces demandées pour obtenir l'autorisation d'inscription en doctorat.

Les frais d'étude de la demande d'admission s'élève à 100.000 FCFA

Le dossier comprend obligatoirement

- une demande d'admission au cycle doctoral (à télécharger ou retirer à l'Ecole doctorale) ;
- une présentation en cinq à six pages maximum du projet de recherche détaillant le cadre théorique de référence, la problématique de recherche ou la/les hypothèse(s) principale(s), la méthodologie, incluant des références bibliographiques et un calendrier prévisionnel des tâches.
- une photocopie du plus haut diplôme universitaire obtenu avant le doctorat et copies de la page de garde du Master ou du DEA ;
- la charte du doctorat et la charte antiplagiat signées ;
- la convention de cotutelle (si thèse en cotutelle).
- Attestation d'emploi pour les salariés
- 4 photos d'identité ;
- 1 Curriculum Vitae avec adresse, courriel et n° de téléphone
- 1 photocopie certifiée de l'acte de naissance ;
- 1 certificat médical ;

## Étape 2. Inscription administrative

Une fois l'avis favorable à l'admission émis, le candidat peut s'inscrire.

- › Payez les frais de doctorat qui s'élèvent à 2 500 000 FCFA pour l'année 2020 à la banque au compte du CRADAT.
- › Déposez toutes les pièces justificatives au service financier du CRADAT.

L'inscription administrative est annuelle et doit être renouvelée avant ou au début de l'année universitaire. Nul ne peut être admis à participer en qualité d'étudiant aux activités de l'Ecole doctorale du CRADAT s'il n'est régulièrement inscrit.

- › Après votre inscription administrative et le paiement des droits, transmettez à l'école doctorale les justificatifs de paiement des droits de scolarité qui validera votre inscription définitive au sein de l'école doctorale.
- › Récupérez votre certificat de scolarité et votre PASS DOCRADAT (carte d'étudiant) au secrétariat de l'école doctorale.